

Le SYAM, acteur engagé dans la lutte contre les chutes de hauteur

PAR STÉPHANIE BUITEKANT



Démonstration du SYAM organisé par l'OPPBTP Centre Val-de-Loire © OPPTBT Centre Val-de-Loire

À l'invitation de l'OPPBTP, le SYAM a activement participé en juin dernier à une série d'interventions sur la prévention des chutes de hauteur. Les démonstrations du fonctionnement de ce système de point d'ancrage temporaire se sont naturellement intégrées dans le cadre de la nouvelle campagne « Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres », portée par l'OPPBTP et ses partenaires. Rencontre avec Mohamed Trabelsi, Responsable Développement et Projets Spécifiques au sein de l'Organisme.

Pouvez-vous nous rappeler l'action de l'OPPBTP et la visée de ce nouveau dispositif de communication ?

Première cause d'accidents graves et mortels dans le BTP (hors risques routiers et malaises), les chutes de hauteur demeurent l'un des principaux risques auxquels sont exposés les professionnels dans le secteur du BTP. En tant qu'organisme de prévention de la branche en France, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) renouvelle sa campagne de prévention des chutes en lançant un dispositif de communication national intitulé "Parce que ça

n'arrive pas qu'aux autres". L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des publics concernés. Cette année, nous mettons particulièrement l'accent sur l'importance de faire évoluer les perceptions du risque chez les professionnels du BTP. Au programme, nous avons prévu une démarche de communication orientée vers l'humain et le témoignage avec des vidéos, des affiches, des webinaires, ainsi que l'organisation de journées thématiques dédiées à la présentation de l'ensemble des solutions pour prévenir les chutes de hauteur.

Dans ce contexte, avez-vous immédiatement pensé au SYAM

pour intervenir lors de ces journées thématiques ?

Absolument ! Le Code du travail identifie neuf principes généraux de prévention des risques d'accidents. Lorsque les mesures de prévention organisationnelles et collectives sont insuffisantes, le port de protections individuelles devient primordial et vital. Or, il n'y a pas beaucoup d'acteurs sur le marché similaire au point d'ancrage proposé par SYAM. J'ai donc immédiatement pensé aux équipes du SYAM. Elles se sont déplacées avec enthousiasme en juin pour rencontrer les professionnels du secteur et les informer sur ce dispositif. Nous les

avons accueillies le 5 juin à Brive-la-Gaillarde, le 11 juin à Châteauroux, le 18 juin à La Roche-sur-Yon, le 21 juin au Mans et le 27 juin à Chartres. Ces journées d'échanges et de démonstrations ont permis à chacun de mieux connaître le SYAM, ses conditions de mise en œuvre et d'installation. Cette action s'inscrit pleinement dans les compétences de l'OPPBTP, qui se doit de rendre visible toute solution permettant de protéger et de prévenir les risques d'accident du travail dans le secteur du bâtiment.

La présence des équipes du SYAM lors de ces événements signifie donc que l'OPPBTP recommande ce système d'ancrage pour prévenir les chutes de hauteur ?

La présence de SYAM lors de ces rencontres signifie que nous mettons en exergue ce système de sécurité auprès des entreprises. C'est bien évidemment une solution conforme aux normes en vigueur et régie par un marquage CE (Règlement EPI 2016/425). Il s'agit non seulement d'un système d'ancrage très utile, mais aussi d'un équipement de protection de catégorie trois, ce qui signifie qu'il garantit la protection contre les risques d'accidents graves et mortels. Le SYAM est conforme à la norme européenne EN 795 Type B et répond à un besoin très spécifique. Bien entendu, comme tout équipement, il nécessite une formation et un entretien annuel rigoureux. Ces journées ont été assurément utiles, et j'espère qu'il y en aura encore beaucoup d'autres !

D'après vos retours du terrain sur le produit SYAM, pensez-vous qu'il contribue réellement à prévenir les chutes de hauteur ?

Après les démonstrations du SYAM, de nombreux professionnels m'ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas encore cette solution ou qu'ils se demandaient si elle était bien aux normes. Je les ai rassurés sur ce dernier point en leur expliquant que tout équipement présenté au cours de ces journées bénéficiait d'une conformité aux normes en vigueur et d'un marquage CE. Et effectivement, le témoignage d'entreprises utilisatrices de ce produit souligne son apport sur la sécurisation des interventions.

Pour plus d'informations sur le SYAM, visitez www.syam.fr

Visuel de la campagne 2024 de l'OPPBTP « Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres » © OPPBTP



TRAVAUX EN HAUTEUR

PAS DROIT À L'ERREUR

PARCE QUE ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !



→ www.chutesdehauteur.fr








